

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 13 JUIN - ECOLE LOUIS BABIN

Etaient présents :

Equipe enseignante : Mlles Faucheux, Badens, Cros, Mmes Dupré, Legroux, Delaunay, Pluot, Schillewaert, M.Ducrou

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne :

M. Gazay (Inspecteur de l'Education Nationale - IEN), M. Tran (Délégué Départemental de l'Education Nationale – DDEN)

Délégués de parents d'élèves : Mmes Znenda, Le Bot, Ribes, Ledoux, MM Malik, Guinée

Mairie : M Prudhomme

Absents : M.Obame, Mme Roger

Au préalable, nous constatons et déplorons tous l'absence de représentants du Centre de loisirs.

1. Violences à l'école : actions mises en place et outils divers

M. Ducrou propose de développer ce premier point au travers d'un diagramme représentatif des interactions entre les principaux sujets et acteurs de ce thème : « élèves/parents/enseignants », autour de deux axes, côté "cour" et côté "classe", ainsi que tous les outils mis en place dans l'école, pour chaque aspect.

- Chaque classe utilise depuis la rentrée des outils pédagogiques, prolongeant les règles de fonctionnement et de vie. On passe donc des écrits affichés à la mise en action.

- On précisera que si chaque enseignant choisit de façon autonome et indépendante ses outils propres, les objectifs à atteindre demeurent cependant les mêmes (outils adaptés aux âges etc ...)

- De plus, même si le cahier de liaison conserve certaines limites (lenteur des échanges...), il reste néanmoins un outil majeur dans la relation enseignant / parent / élève.

- Pour ce qui est de la partie "cour", Mr Ducrou rappelle que c'est le règlement intérieur, basé sur le règlement type départemental, qui régit cet espace commun, puis décrit les outils liés. (Permis de conduite)

M. Gazay condamne également l'agression verbale de l'élève par un parent, devant l'école, en confirmant les poursuites possibles (rappel à la loi, dépôt de plainte etc ...).

Il est fait état de nouveau du peu de parents à s'être déplacés pour assister à la réunion proposée par le Major de Gendarmerie Rodrigues en début d'année scolaire.

M. Ducrou a demandé auprès de M. Gazay une action de formation pour l'équipe enseignante sur le thème de la résolution des conflits et de l'écoute active.

2. Règlement intérieur (RI) et distribution

- M. l'Inspecteur de l'éducation nationale nous rappelle, concernant le RI et si l'on se réfère au site de légifrance (<http://www.legifrance.fr>) pour les articles régissant ce règlement, qu'il n'y a pas de précision sur l'obligation légale d'une date pour le vote, traditionnellement proposé lors du premier conseil d'Octobre. L'accord étant commun, l'assemblée présente ce jour votera donc le RI

aujourd'hui.

- Concernant les lois régissant la violence à l'école, M. Gazay rappelle que l'on peut se référer au règlement départemental (visible sur le site de la direction départementale).

- Concernant l'action de prévention autour des « jeux dangereux », Mme Ledoux souligne l'ambiguïté négative dans l'association des deux termes "jeux" et "dangereux" (confusion possible car pour l'inconscient collectif des enfants, le mot "jeux" renvoie plutôt vers une image insouciance, sans gravité et autorisée ...). Mr Gazay souligne la pertinence de cette remarque. Par ailleurs, il regrette que le terme « gardien de la paix » soit moins utilisé qu'auparavant et fait observer que « la violence à l'école » serait préférable à « violence scolaire ».

- Les parents délégués demandent également des précisions sur le rôle, le statut, les droits et les devoirs des "enfants délégués de classe". Si le délégué doit ainsi donc se montrer exemplaire, comment considérer alors, un délégué élu certes, mais dont le comportement serait contraire aux devoirs de sa charge ? Il apparaît que la réponse à apporter dans ce cas reste complexe .

- M. Gazay rappelle également le protocole à suivre dans le cadre de comportements déviants à l'école :

L'équipe éducative peut se réunir et convoquer les parents. Si ces derniers ne se présentent pas, on peut alors lancer une procédure "d'information préoccupante". L'Inspecteur de l'Education Nationale peut également convoquer les parents concernés.

- Les délégués de parents demandent également des précisions sur le rôle et le bon fonctionnement d'un dispositif récent mis en place pendant la récréation du matin : "enfants médiateurs" (12 médiateurs au sein de l'école dont 2 par jour, à la récréation du matin). Ces élèves ont reçu une formation sur l'écoute, la reformulation d'un conflit et la recherche d'une solution pacifique pour chaque protagoniste. Une inquiétude est soulevée sur la gestion autonome des enfants en cas de conflits. Le corps enseignant confirme que les élèves sont toujours à « portée directe » d'un enseignant et qu'en tout état de cause, les conflits majeurs, ainsi que tous les actes de violence, sont systématiquement gérés par les adultes.

- L'équipe enseignante est unanime pour penser que l'expérience engagée est positive. Cependant, du temps est encore nécessaire pour avoir un recul plus objectif.

- Il est demandé également des précisions sur le principe de sanction/réparation (permis de conduite) afin qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit de l'enfant puni.

- La question sur le protocole de la gestion de la violence pendant les heures "Centre de loisirs" est posée, mais en l'absence de représentants, M. Ducrou ne peut répondre en leurs noms.

Quid alors de la continuité de la règle, de la loi, des outils pédagogiques engagés, par les personnels du Centre de loisirs ?

M. Ducrou indique cependant la mise en place à venir d'outils communs dans un esprit de cohésion, entre le corps enseignant et le personnel du Centre et des interclasses,

- Deux paragraphes du règlement intérieur ont été ajoutés, suite aux récents événements, indiquant le protocole à suivre en cas de difficultés ou conflits entre parents et d'autres élèves de l'école, avec également un rappel à la loi, voire un possible dépôt de plainte.

- Le terme « difficulté » est précisé, dans le sens d'un « contact agressif devant ou dans l'école », entre un parent et un autre élève.

Nous validons donc dès ce jour à l'unanimité le RI qui sera désormais apposé dans le cahier de correspondance, et ce dès le premier jour de la rentrée scolaire. Ce RI est également disponible sur le site internet de l'école.

3. Rentrée scolaire – prévision et fonctionnement

- La liste des noms des élèves à la rentrée sera imprimée en **GROS** afin d'être plus visible.
- Une demande de travaux est transmise à la mairie afin de limiter temporairement certains accès dits "interdits" aux enfants dans l'enceinte de l'école, et plus précisément de fermer pendant le temps des récréations et de la pose du midi l'espace de la cour située derrière le bâtiment du préau.
- Les délégués de parents proposent également à M. Ducrou, en profitant d'un rare moment où tous les parents sont présents, de rappeler rapidement le jour de la rentrée certains principes importants et fondamentaux confortant le bien vivre ensemble pendant l'année scolaire. Un rappel pourra en complément être fait auprès des parents lorsqu'ils sont reçus en début d'année en classe par les enseignants. Enfin, le Major Rodrigues peut aussi intervenir à nouveau dans les classes, comme cette année.
- Il est proposé à ce que les coordonnées de l'école soient à nouveau collées au début des cahiers de liaison des élèves.
- Les délégués de parents demandent une confirmation de l'ouverture de toutes les classes d'étude le plus tôt possible en septembre et donc d'éviter les désagréments de l'an passé : pas de confirmation immédiate par le représentant de la Mairie. La demande sera transmise.

4. Poursuites des apprentissages et cycles – passages – maintiens

- Concernant le passage ou maintien d'un élève, M. Ducrou en rappelle le principe :
La décision de passage ou du maintien se prend, en premier lieu, par l'analyse tout au long de l'année (plusieurs rendez-vous avec les parents si nécessaire) et la synthèse, au final, des compétences à atteindre dans l'année du cycle et en second lieu, par la décision du conseil de maîtres de cycle.
- Si les parents sont en désaccord avec la proposition, puis la décision du Conseil, ils ont la possibilité de participer ou de communiquer par écrit avec la commission de recours qui examinera le dossier scolaire de l'élève et prendra une décision finale.

5. Rythmes scolaires : prévision et fonctionnement

- M. Prudhomme nous confirme que trois commissions se sont déjà tenues à ce sujet. Les résultats définitifs de l'enquête sont à retrouver sur le site internet de la ville.
- Le problème de certains "horaires" encore à définir demeure.
- L'enquête réalisée auprès des parents semble également confirmer une préférence pour le mercredi travaillé et le samedi chômé.
- A priori, les enfants ne restant pas le mercredi après-midi au Centre pourraient ne pas pouvoir rester déjeuner à l'école.
- En tout état de cause une réunion d'information concernant les rythmes scolaires aura lieu, après que la commission ait terminé son travail de mise en cohérence, soit sur le premier trimestre.

6. Fête de l'école : organisation

- M. Ducrou déplore l'absence de parents (un seul sur près de 170 familles) à la réunion d'organisation. Même si les parents sont traditionnellement présents pour installer, aider et ranger, les nouvelles idées et énergies sont nécessaires, pour un événement important dans la vie de l'école, mais qui ne peut être porté seulement par les enseignants.
- Concernant l'abaissement éventuel du coût répercuté sur des tarifs plus avantageux pour les participants, il a été constaté de fait une baisse des tarifs déjà engagée l'an passé sur les

produits apportés par les parents. Ces mêmes tarifs sont conservés, sans augmentation, dans le souci également d'équilibrer les recettes.

7. Programmes " Eco école " - comité de suivi

- Comme indiqué dans la newsletter de l'école, M. Ducrou a la joie d'annoncer l'obtention d'un troisième drapeau Eco école, pour la thématique de cette année autour de l'alimentation.

- Actions restantes :

une dégustation de fruits et légumes sous forme de "self" est prévue le 27 juin, sous le préau. Cette dégustation sera faite avec les aliments apportés par les parents, ainsi que les habitants de la ville ayant répondu à la demande d'aide de l'école. (jardins familiaux entre autres...)

D'autre part, une recette de cuisine sera réalisée par chaque classe et partagée.

Compte-Rendu rédigé par les délégués de parents d'élèves et en collaboration avec le directeur.

Le Directeur

Patrice DUCROU